

Consommer local avec L'AMAP

Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne



CONTRAT DE 6 MOIS

Panier (adapté pour 2 adultes) de légumes issus de l'agriculture biologique Saison automne-hiver du 1^{er} octobre 2024 au 25 mars 2025

	, Thi	erry (GOZ	ZER	INO,		Cabot Quartier Bel Air 13300 SALON DE PROVENCE Γ 13/67202/1319909
Et l'Amapien	(ne),	Mor	isieu	r, Ma	ıdam	e	
Adresse:							
Code postal:			Vil	le : .			
Mail :							Téléphone :
Le prix du pa	nier (est fi	xé à ː	20,00)€, sc	oit un tota	al de 520 € TTC pour l'ensemble du contrat (26 paniers).
par ch	èque oilité	s libe de ré	ellés égler	à l'oi en pl	rdre o usieo	de « EAR	fectue à la signature du contrat, L ma saison AB » et datés du jour de l'engagement. Elon les montants indiqués dans le tableau ci-dessous; les
Dat	es de	livra	aison			520€	Règlement
Octobre	1	8	15	22	29	100€	
Novembre	5	12	19	26		80 €	
Décembre	3	10	17	24	31	100€	
Janvier	7	14	21	28		80€	
Février	4	11	18	25		80 €	
Mars	4	11	18	25		80 €	
* Pas de distr Il sera propos Salon de Prov	é un	panio	er do	uble	les 1	7 décemb	ore 2024 et 7 janvier 2025.

AMAP de la Crau - MVA - 55, rue André-Marie Ampère - 13300 Salon-de-Provence courriel: amapdelacrau@gmail.com - - site: www.amapdelacrau.fr

L'Amapien(ne)

Référents légumes : Marie-Line HASSAN 06 03 70 76 09 / Eveline DECHELETTE 06 34 60 63 56

Le Maraîcher



Consommer local avec L'AMAP

Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne



Reçu à conserver par l'adhérent

Contrat de 6 mois pour un panier de légumes issus de l'agriculture biologique Saison automne-hiver du 1^{er} octobre 2024 au 25 mars 2025

Réglement intérieur

Chaque AMAPien·ne s'engage à respecter la charte des AMAP, disponible sur le site de l'association « Les AMAP de Provence », http://www.lesamapdeprovence.org, et en particulier les points suivants :

- La solidarité avec le producteur dans les aléas de production.
- La participation, autant que possible, à l'organisation des distributions des paniers, un quart d'heure avant le début et un quart d'heure après la fin de la distribution.
- Les paniers non retirés le jour de la distribution ne sont pas remplacés.
- La distribution se déroule : chaque mardi de 18h00 à 19h00 l'hiver ; de 18h30 à 19h30 l'été à la Maison de la Vie Associative à Salon-de-Provence (parking de l'IUT)
- Absence ? Vacances ? L'Amapien peut poser un Joker : le panier est remplacé par un lot de bocaux ou un bon d'achat correspondant au prix du panier. Maximum 3 Jokers par saison.
- Prévenez un référent de votre absence le plus tôt possible et au plus tard le mardi précédent.

Reçu établi à Monsieur, Madame pour l'engagement d'achat d'un panier de légumes issus de l'agriculture biologique fourni par l'agriculteur Thierry GOZZERINO, Quartier Bel Air 13300 Salon de Provence certifié Agriculture Biologique par ECOCERT - FR40 819 743 485 00016										
pour la somme de Cinq cent vingt (520,00) €, réglés en chèque(s).										
Salon de Provence, le										
Le maraîcher ou le référent de l'AMAP de la CRAU										

Octobre 2024	Novembre 2024	Décembre 2024	Janvier 2025	Février 2025	Mars 2025
Mardi 01	Mardi 05	Mardi 03	Mardi 07	Mardi 04	Mardi 04
Mardi 08	Mardi 12	Mardi 10	Mardi 14	Mardi 11	Mardi 11
Mardi 15	Mardi 19	Mardi 17	Mardi 21	Mardi 18	Mardi 18
Mardi 22	Mardi 26	Mardi 24	Mardi 28	Mardi 25	Mardi 25
Mardi 29		Mardi 31			

AMAP de la Crau MVA - 55, rue André-Marie Ampère - 13300 Salon-de-Provence courriel: amapdelacrau@gmail.com - - site: www.amapdelacrau.fr

Référents légumes : Marie-Line HASSAN 06 03 70 76 09 / Eveline DECHELETTE 06 34 60 63 56